

LISTE DELIBERATIONS DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 avril 2024 à 20H30

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Luc PERROD, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 04 avril 2024

Présents (9) : PERROD Jean-Luc, GENAUDET Patrick, BUFFARD-MORET Fabrice, BERRARD Éric, ERRE Jessica, BERRARD Christophe, COCHU Béatrix, Andréa BOITRAND, GRENOUILLET Thierry.

Absents excusés :

Absent : MOIROD Séverine

Secrétaire de séance : ERRE Jessica

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal
- Renouvellement convention concernant le CNAS avec les 4 collectivités où travaille notre adjoint technique.
- Renouvellement convention concernant le matériel de l'adjoint technique les 3 collectivités où travaille notre adjoint technique
- Convention formation certibiocide et certi guêpes/frelons
- Emprunt pour assainissement réseaux pluviales
- Ouverture des plis soumission bois de la parcelle ZE38
- Vote du budget 2024
- Questions diverses

16-2024-12-04 **Renouvellement convention concernant le CNAS avec les 4 collectivités où travaille notre adjoint technique**

Accepté par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

17-2024-12-04 **Emprunts travaux mise en conformité réseaux eaux pluviales**

Accepté par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Décide d'emprunter au crédit agricole Franche Comté

Caractéristique du prêt :

Banque : Crédit Agricole agence de Saint Amour

Montant du prêt : 35 000.00 €

Taux : 3.99 % fixe

Durée : 108 mois (9 ans)

Périodicité d'échéance : trimestrielle

Echéance : constante

Frais de dossier : 1000.00 €

Accepte les termes du contrat de prêt

18-2024-12-04 **Renouvellement convention concernant le matériel avec les 3 collectivités où travaille notre adjoint technique**

Accepté par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

19-2024-12-04 **Convention concernant la formation certibiocide et certi guêpes/frelons de l'adjoint technique**

Refusé par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

20-2024-12-04 **Soumission parcelle de bois ZE 38**

Accepté par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Soumission de Monsieur BERRARD Éric pour 9.00 € le stère

21-2024-12-04 **Budget 2024**

Accepté par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

Vote le Budget 2024 qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement : 236 374 €

Investissement : 317 948 €

Autorise Monsieur le Maire, dans le cadre de la fongibilité des crédits prévu à l'instruction comptable M57, à effectuer des virements entre chapitres d'une même section, à l'exclusion du chapitre des dépenses du personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles prévues au budget primitif de chaque section.

Les délibérations relatives à cette séance peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence.